

Séance officielle du 15 mars 2011

DELIBERATION N° 36/2011

TARIFS DE LA MAISON DES LOISIRS TERRITORIALE

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU la délibération n° 226-07 du 19 décembre 2007 relative aux tarifs de la Maison des Loisirs ;

VU le courrier du Trésorier-Payeur Général en date du 16 février 2011 ;

VU l'avis de la Commission mixte ;

SUR le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

Les tarifs fixés par délibération n°226 du 19 décembre 2007 sont complétés par les tarifs suivants à compter de l'exercice 2011 :

Article 1 : Tarifs des ateliers adultes

- Papier recyclé (10 séances) :
- | | |
|--------------|---------|
| Adhérent | 16,00 € |
| Non adhérent | 22,40 € |

Article 2 : Tarifs des stages pour les scolaires

➤ Théâtre et Jonglerie :

Adhérent	25,00 €
Non adhérent	35,00 €

Ces stages sont organisés pendant les vacances de printemps et d'automne.

Article 3 : Tarifs des spectacles

➤ Spectacles internes de fin de stage

Adulte adhérent	5,00 €
Adulte non adhérent	6,00 €
Scolaires, retraités et 3 ^{ème} âge adhérent	3,00 €
Scolaires, retraités et 3 ^{ème} âge non adhérent	5,00 €

➤ Spectacles et ciné-conférences avec intervenants extérieurs

Adultes adhérent	8,00 €
Adultes non adhérent	10,00 €
Scolaires, retraités et 3 ^{ème} âge adhérent	5,00 €
Scolaires, retraités et 3 ^{ème} âge non adhérent	7,00 €

Article 4 : La Direction de la Maison des Loisirs, la Responsable Administrative et Financière des services de la Collectivité et le Trésorier Payeur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.


Adopté

16 voix pour
00 voix contre
00 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 13
Conseillers votants : 16

 Le Président,

Stéphane ARTANO

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le ...24 MARS 2011.....



**CONSEIL TERRITORIAL
DE
SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

=====
Maison des Loisirs
=====

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

Séance Officielle du 15 mars 2011

RAPPORT DU PRESIDENT

TARIFS DE LA MAISON DES LOISIRS TERRITORIALE

Les services de la Trésorerie Générale ont procédé en octobre dernier à la vérification de la régie de recettes de la Maison des Loisirs.

Au vu des observations du Trésorier-Payeur Général communiquées par courrier en date du 16 février 2011, la Directrice de l'établissement propose d'y répondre en complétant la délibération n°226 du 19 décembre 2007 pour les activités proposées à l'année.

Les propositions tarifaires de la Maison des Loisirs figurant au projet de délibération reprennent les tarifs arrêtés en 2008 et 2009 par délibérations du Conseil Exécutif pour les mêmes activités.

Un second projet de délibération concernant la fixation de nouveaux tarifs sera soumis à votre examen lors d'une prochaine séance.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président


Stéphane ARTANO

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le24..MARS..2011..